

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 MARS 2017

Martine Granger et Jean-Marie Baudoin, présidents de séance, souhaitent la bienvenue à tous les participants.

Ils font appel à l'assistance pour procéder à la désignation des scrutateurs. Sont retenus :

- Eric Delaporte (ATSCAF Paris)
- Jean-Michel Aubert (ATSCAF Haute-Garonne)
- Stéphane Fortin (ATSCAF Haute-Corse)
- Véronique Moenner (ATSCAF Loire-Atlantique)
- Bernard Gaignier (ATSCAF Alpes Maritimes)
- Angel Herranz (ATSCAF Douanes de Longwy)
- Alain Ducournau (ATSCAF Landes)
- Jack Bellego (ATSCAF Ille et Vilaine)
- Hubert Delayen (ATSCAF Côte d'Opale)
- Francis Blaison (ATSCAF Alpes de Haute Provence)
- Nathalie Delanoë (ATSCAF Maine et Loire)
- Thierry Chéreau (ATSCAF Var).

Après avoir salué la présence à la tribune de M. Olivier Zaborowski, du bureau des politiques sociales qui représente M. de Jekhowsky, secrétaire général du ministère, la parole est donnée à François Clinet, président fédéral, pour le discours introductif.

Celui-ci souligne que c'est tout à la fois un honneur et un plaisir que de retrouver cette année encore, à l'occasion de l'Assemblée Générale fédérale, l'ensemble des délégués venus de province réunis au cœur même du ministère.

La réussite de l'ATSCAF s'explique par le fait que l'association a toujours su être en phase avec l'air du temps. Elle dispose d'une grande faculté d'adaptation pour répondre au mieux aux attentes des adhérents d'aujourd'hui.

Sa plus grande force est sans conteste son réseau de bénévoles qui œuvrent au quotidien pour offrir de bons moments aux agents du ministère. « Il est important de résister à la violence et de croire aux valeurs sportives et aux repères culturels pour rassembler ».

François Clinet rappelle que l'aide, l'appui et le soutien du ministère sont indispensables à la survie de l'association ; ils sont formalisés dans la Convention d'Objectifs et de Moyens qui vient d'être signée pour la période 2017-2022.

L'ATSCAF a par ailleurs su développer un projet économique viable. 7 millions d'euros ont été investis en 8 ans pour rénover les trois centres d'hiver. L'association a dû se résoudre toutefois à mettre en vente le centre de vacances de Juan les Pins en raison de l'interdiction de l'exploiter sans engager de très lourds travaux de mise aux normes de sécurité incendie et d'accessibilité. L'envie d'entreprendre reste malgré tout intacte et le conseil d'administration souhaite réinvestir dans un autre bien pour maintenir l'offre de séjours.

2017 étant une année d'élection, le président fédéral rend hommage aux deux administrateurs sortants, Odette Bouvard et Jean-Marie Baudoin, qui ont œuvré au sein de la fédération de nombreuses années avec beaucoup d'abnégation.

Enfin, il donne rendez-vous à l'ensemble des participants pour le prochain congrès 2018 à Paris qui sera l'occasion de fêter à la fois les 70 ans de l'ATSCAF et les 100 ans du Président fondateur René Bedenne qui a promis d'être présent.

Olivier Zaborowski s'exprime au nom du Secrétaire Général du ministère. Il souligne le rôle essentiel des bénévoles et des permanents de l'ATSCAF qui œuvrent pour le bien-être de leurs collègues. Il rappelle que l'ATSCAF est la plus ancienne des associations du ministère intervenant dans le domaine social et confirme que la Convention d'Objectifs et de Moyens est la traduction écrite de l'engagement du Secrétariat Général sur le long terme.

Pour conclure, il adresse toutes ses félicitations pour le très positif bilan d'activité de l'association et pour sa capacité à « créer du lien, lien qui participe à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ».

L'assemblée prend alors connaissance des résultats de la commission des mandats :

- nombre de délégués présents ou représentés : 122 sur 138,
- nombre de voix : 1034 sur 1120 voix.

Le quorum est donc atteint.

La parole est donnée à Arsène Demirdjian, secrétaire général, pour la présentation, en images, du rapport d'activité :

- après 2 années consécutives de baisse du nombre des adhérents, l'ATSCAF renoue avec une courbe positive, même si la progression reste timide (+122 pour un total de 47 358 adhérents),
- le bilan financier des centres de vacances est satisfaisant avec une hausse du résultat global de 3,8 %,
- le secteur des voyages enregistre une très bonne saison avec un résultat en augmentation de près de 13 %, dû essentiellement à une gestion performante des circuits maison et au succès grandissant des séjours promotionnels et golifiques,
- les manifestations sportives et culturelles ont rassemblé un grand nombre de participants.

Le rapport ne suscitant pas de questions, il est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire général procède ensuite à la lecture des réponses apportées aux questions posées par les associations locales.

Les 9 candidats au poste d'administrateur fédéral sont alors invités à se présenter à tour de rôle :

- Yves Cabaud (ATSCAF Seine Maritime),
- Roselyne Forget (ATSCAF Loire Atlantique),
- Claudine Gigoux (ATSCAF Côte d'Or),
- Bruno Morceau, administrateur sortant (ATSCAF Vienne),
- Christophe Olivier, administrateur sortant représentant des écoles (ATSCAF ENFIP Noisiel),
- Danièle Pons (ATSCAF Alpes Maritimes),
- Yannick Raimbault, administrateur sortant (ATSCAF Paris),
- Fabian Rios (ATSCAF Indre et Loire),
- Alain Rougeas, administrateur sortant (ATSCAF Vaucluse).

François Clinet a le plaisir d'accueillir M. Médéric Monestier, directeur général de la BFM (Banque Française Mutualiste). Avant de présenter sommairement l'offre bancaire, celui-ci rappelle que la BFM est partenaire de l'ATSCAF depuis 1992, la relation ayant été initiée d'abord en province : *« ce que fait l'ATSCAF, créer du lien social, est une des valeurs fondamentales à laquelle est attachée la BFM »*.

C'est au tour de Marie-Odile Campagne, trésorière, de venir présenter à la tribune le rapport financier. Les principaux faits marquants de cet exercice comptable sont les suivants :

- A l'occasion de la rénovation du centre de vacances de Megève, des travaux de fiabilisation de l'actif immobilisé ont été entrepris : mise au rebut des anciennes immobilisations de Megève, extraction de la valeur des terrains de la valeur globale des constructions, mise en conformité de l'écart de réévaluation,
- Le terrain de l'île d'Aix propriété de l'ATSCAF a été vendu au conservatoire du littoral pour la somme de 13 480 €,
- La fédération a fait l'objet d'un contrôle URSSAF,
- Le déficit de l'exercice s'élève à 166 572 € contre un déficit de 48 739 € pour l'exercice précédent.

Il est proposé d'inscrire le résultat de l'exercice en compte « report à nouveau ».

François Quéniat, commissaire aux comptes, succède à Marie-Odile Campagne pour la présentation du rapport de gestion. Il certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle de l'actif de l'association. Il n'a pas d'observations à formuler sur la concordance avec les comptes annuels des rapports d'activités et du rapport du trésorier. Il adresse ses remerciements aux services fédéraux et plus particulièrement au secteur comptable pour leur collaboration.

Pierre Bérard présente à son tour les conclusions de la commission de contrôle qui a effectué ses vérifications au siège de la fédération les 24 et 25 novembre 2016.

Le contrôle a porté, en matière de sports, sur les trophées de bowling et de vétathlon ainsi que sur la Coupe du Centre-Ouest.

Pour la culture, il a été procédé à la vérification des ateliers d'écriture, de photographie et de peinture à l'huile.

Aucune anomalie n'ayant été relevée, la commission de contrôle propose de donner quitus au trésorier. Elle remercie les responsables des deux secteurs subventionnés ainsi que leurs collaborateurs pour le soin apporté à la présentation des dossiers et pour leur disponibilité pendant le contrôle.

Les comptes annuels sont approuvés à l'unanimité moins une abstention. L'assemblée donne quitus au trésorier et décide d'affecter le résultat en report à nouveau.

L'Assemblée Générale doit procéder à la nomination des vérificateurs de la commission de contrôle du secteur subventionné. Pierre Bérard et Patrick Machinal sont reconduits dans leur fonction.

La parole appartient aux délégués pour les questions diverses.

Michelle Giresse (ATSCAF Gironde) déplore que 40 personnes n'aient pu s'inscrire aux rencontres œnologiques faute de places suffisantes. Pour éviter cette situation, ne serait-il pas envisageable d'organiser cette manifestation tous les ans ?

Yannick Raimbault, vice-président membre de la commission culture répond que le dossier est à l'étude. Il n'est en effet pas satisfaisant de laisser autant d'adhérents « sur la touche ». Il conviendra malgré tout de tenir compte des contraintes budgétaires et des capacités d'organisation des ATSCAF locales.

Jacques Faure (ATSCAF Puy de Dôme) aimerait avoir des précisions sur la situation du centre de vacances de Juan les Pins. François Clinet rappelle que la décision de vendre l'établissement n'est pas un choix de l'ATSCAF mais une situation subie et provoquée par l'interdiction de poursuivre son exploitation en raison de sa non-conformité aux normes incendie et accessibilité.

Le marché immobilier n'est pas en notre faveur. Les propositions reçues à ce jour sont en deçà des attentes de la fédération. Le souhait du conseil d'administration est d'en tirer le meilleur prix pour pouvoir réinvestir dans une autre structure touristique. Aucune décision n'a été prise pour le moment.

Yves Cabaud (ATSCAF Seine-Maritime) remet en cause la décision de vendre le centre de vacances de Juan les Pins et se demande si une décision aussi lourde de conséquences ne devrait pas être prise en assemblée générale. François Clinet rappelle les statuts de la fédération qui stipulent que les décisions sur le patrimoine de l'ATSCAF relèvent bien de la compétence du conseil d'administration.

Janie Lamielle (ATSCAF Paris) rappelle que le centre de vacances de Juan les Pins est un établissement « sous perfusion » depuis de nombreuses années qui a toujours eu beaucoup de mal à rencontrer un public.

Sylviane Drevet (ATSCAF Drôme-Ardèche) souhaite avoir des précisions sur le calcul du montant de la garantie financière pour les associations locales organisant des voyages et disposant d'une délégation de l'immatriculation fédérale.

Madeleine Patebex rappelle que les associations doivent déclarer à la fédération leur chiffre d'affaires voyages avant le 10 avril 2017. La participation financière demandée aux ATSCAF locales sera calculée selon le barème par tranches mis en place depuis 2013 et leur sera réclamée courant mai ou juin.

Sylviane Drevet suggère par ailleurs que les convocations à l'assemblée générale ne soient plus envoyées par courrier recommandé mais par messagerie. Cela permettrait d'éviter les coûts d'envoi.

Les statuts précisant que l'envoi doit se faire par courrier recommandé, une modification de ceux-ci devra être proposée.

Jean-Marie Dor (ATSCAF retraités du Vaucluse) a réussi à faire subventionner un séjour pour ses adhérents par le SRIAS. Il encourage les autres associations locales à faire de même.

Michelle Giresse (ATSCAF Gironde) a mis en place un partenariat avec l'action sociale pour de petites sorties. Se pose tout de même le problème de l'adhésion.

François Clinet rend compte de la réunion qui a eu lieu avec les services centraux de l'action sociale à ce sujet. Le problème de l'adhésion a été soulevé par l'ATSCAF.

Michelle Giresse pense que l'action sociale devrait préciser aux délégations départementales d'inclure l'adhésion à l'ATSCAF. C'est ce qui a été fait dans le département de la Sarthe.

Sylviane Drevet (ATSCAF Drôme-Ardèche) demande des précisions sur le rôle du délégué régional. François Clinet invite les délégués régionaux présents à témoigner.

Pour Jacques Faure (région Auvergne), le délégué régional a un rôle de coordinateur, de facilitateur. Pour sa part, il réunit très régulièrement les responsables des ATSCAF de la région et propose des actions communes.

Frédérique de Bandt (ATSCAF Nord) lance un appel pour le trophée de soccer car il reste de la place pour deux équipes.

Denis Peruch (ATSCAF Hérault) souhaite connaître les délais légaux de conservation des documents comptables. François Quéniat, commissaire aux comptes, conseille de conserver les documents sociaux et comptables au moins pendant 5 ans alors qu'il est préférable de conserver les documents de personnel à vie.

René Martinez (ATSCAF Bouches du Rhône) évoque le sujet de l'adhésion en ligne et de l'application de gestion des adhérents Gala 2. Si l'adhérent peut imprimer sa carte lui-même, n'y a-t-il pas un risque que l'ATSCAF locale n'ait plus de relation avec lui ?

Jean-Philippe Agius témoigne que le groupe de travail a tenu compte de ces inquiétudes tout à fait légitimes. L'adhésion en ligne ne viendra pas se substituer aux modes d'adhésion actuels mais offrira une possibilité supplémentaire : celle d'adhérer facilement et à tout moment à l'ATSCAF.

Michelle Giresse (ATSCAF Gironde) demande s'il est possible que les présidents locaux soient à nouveau destinataires des relevés de décisions du conseil d'administration fédéral. La commission communication confirme que cela sera fait.

Brigitte LALLEMENT (ATSCAF Marne) aborde le sujet des adhérents qui n'ont pas la qualité de financiers et souhaiterait en connaître la proportion.

François Clinet rappelle que les statuts prévoient une limite de 20 % d'adhérents extérieurs à ne pas dépasser, ce seuil étant calculé au niveau national. Les chiffres communiqués l'an dernier faisaient état d'une situation comprise entre 15 et 16 %.

Gilbert Pinol (ATSCAF Pyrénées-Orientales) pense qu'il serait utile que les présidents locaux soient destinataires de la dernière Convention d'Objectifs et de Moyens signée avec le ministère.

Gérard BOOB (ATSCAF Moselle) évoque le thème de la mutualisation des avantages pour les adhérents. Certaines ATSCAF Locales ont décidé de faire payer une sur cotisation. Ne peut-on pas envisager une harmonisation des tarifs ?

La fédération ne peut imposer de manière unilatérale une telle mesure.

Jean-Pierre Duhamel, membre d'honneur, rappelle que l'an prochain sera l'occasion de célébrer le 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'ATSCAF et demande s'il est prévu de remettre un cadeau souvenir à cette occasion.

Les questions diverses étant épuisées, le résultat des élections au poste d'administrateur est annoncé :

- Yannick Raimbault, 843 voix,
- Christophe Olivier, 648 voix,

- Bruno Morceau, 647 voix,
- Alain Rougeas, 644 voix,
- Fabian Rios, 583 voix,
- Roselyne Forget, 357 voix,
- Danièle Pons, 343 voix,
- Claudine Gigoux, 320 voix,
- Yves Cabaud, 130 voix.

Sont donc élus les cinq administrateurs ayant obtenu le plus de voix.

Rendez-vous est donné à Paris en 2018 pour le congrès du 70<sup>ème</sup> anniversaire.

Les Présidents de séance,

Le Secrétaire Général,

Martine GRANGER

Jean-Marie BAUDOIN

Arsène DEMIRDJIAN